

Voirie

La Communauté de communes intervient dans la **création, l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des voies communales et de leurs dépendances : trottoirs, zones de stationnement, pistes cyclables situées sur la bande de roulement de la chaussée, fossés, murs de soutènement, pluvial sous la voie, signalisation...**

Le budget voirie est le plus important de la collectivité, il représente environ 25% du budget global.

Entretien des chaussées

En parallèle, de façon préventive et afin de garantir la sécurité des usagers, la Communauté de communes réalise des travaux d'entretien des chaussées financée sur fonds propres :

- > "point à temps, enrobés projetés" pour assurer la viabilité hivernale et éviter que des trous ne se reforment ;
- > curage de fossés ;
- > fauchage le long des voies ;
- > marquage aux sols.

Mise en œuvre d'enrobé projeté :

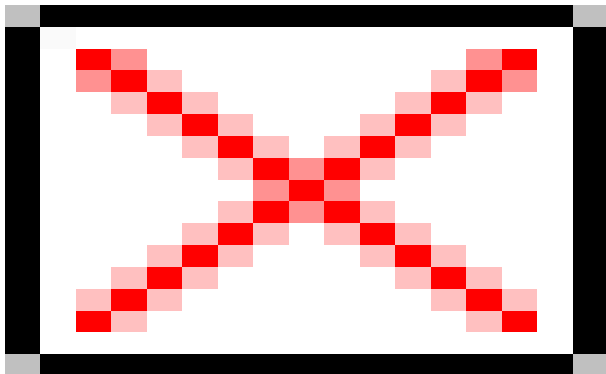
cette technique permet notamment une circulation rapide des véhicules après application et ne rejette quasiment pas de matière après sa mise en œuvre

Projets, programmes et entretien 2017

Les principaux chantiers prévus pour 2017 :

- > Merville : Place de la république et chemin du Monserrou
 - > Ondes : Rue de l'église
 - > Grenade : rues Belfort et Abattoir, carrefours Castelbajac et Roquemaurel et Cazales
 - > Thil : chemin Laffont
 - > Launac : Rue des belles dames, Place du soleil
 - > Larra : Rue d'Emmenot, Rue du Couvent, Rue du Puits, Rue des Forges, Impasse du Pigeonnier, Cote de Constans et Rue du Carrelot
 - > Le Burgaud : chemin Daures
 - > Montaigut : Chemin d'Embarran
-

Fauchage raisonné



La Communauté de communes pratique depuis plusieurs années le fauchage raisonné pour l'entretien des bords de routes. Les accotements, talus, haies et fossés constituent de véritables refuges pour la faune et la flore. En limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, on préserve les habitats naturels et on favorise la reproduction des espèces. De plus, la flore des bords de route constitue un filtre naturel qui limite le ruissellement de l'eau et améliore sa qualité.

Cependant, les usagers, habitués à des fauches plus fréquentes, peuvent croire à un défaut d'entretien.

Le choix du fauchage raisonné n'a pas d'incidence sur la sécurité des usagers : le fauchage des accotements et des zones dangereuses, comme les carrefours, les échangeurs ou les virages, est maintenu pour assurer la visibilité.

Réfection d'ouvrages d'arts :

La Communauté de communes a lancé en 2013, la réfection d'ouvrages d'arts, deux ponts situés chemin des Aubets au Burgaud et chemin de Boissier à Saint-Cézert.

En effet, une réhabilitation de ces deux ouvrages d'arts devenaient indispensable vu l'état de détérioration de ces ponts relevé par le diagnostic réalisé sur les ouvrages d'arts du territoire.

Suite aux études techniques préalables, les travaux de démolition et de reconstruction des deux ponts ont débuté en juin et se sont achevés en octobre, pour un montant total des travaux de 453 824,50 €.

L'ancien pont du chemin des Aubets était un ouvrage voûte maçonné classique (partie centrale) qui a été élargi depuis par deux cadres en béton armé disposés de part et d'autre de la voûte. Le pont reconstruit est de type pont dalle armé d'une portée de 12m avec une largeur de 6m.

L'ancien pont du chemin de Boissier était un ouvrage maçonné de type voûte en arc surbaissé. Le nouveau pont est quant à lui de type cadre PICF d'une portée de 5.25m avec une largeur de 4,12m.

Merci aux riverains et aux communes du Burgaud et de Saint-Cézert pour leur coopération durant la durée des chantiers.

Pont chemin de Boissier à Saint-Cézert



Pont chemin des Aubets au Burgaud



Contact Service voirie 05 61 82 85 55